

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 18 (1933)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Dans le brouillard de la crise

par M. A. Golay, Molondin.

Ce qu'ont été, d'une manière générale, les années écoulées au point de vue économique, chacun le sait, il n'est pas nécessaire de le rappeler longuement, cela peut se résumer en quelques mots :

persistance et aggravation de la crise, augmentation du chômage, déséquilibre du budget de la Confédération, des cantons et des communes, dont les comptes bouclent par des soldes déficitaires plus ou moins considérables.

Tout cela est déjà grave et inquiétant en soi, mais ce qui l'est bien davantage, nous semble-t-il, c'est la manière dont certains réagissent en l'occurrence, c'est l'état d'esprit qui se manifeste chez beaucoup en présence des conditions ou plutôt des troubles économiques actuels, c'est le malaise général que l'on sent grandir sourdement, qui se répand de proche en proche comme ces brouillards insidieux qui s'étendent parfois sur la nature, l'enveloppent d'un voile épais et dérobent à la vue la forme et la couleur des choses, compliquant singulièrement la circulation, ne nous permettant d'avancer qu'à tâtons, comme des aveugles, vous cachant tout point de repère et vous enlevant toute possibilité d'orientation, vous obligeant parfois à rester sur place, dans la montagne, par exemple, pour éviter une chute fatale ou même sur des routes pour prévenir une collision dangereuse.

N'est-ce point là l'image malheureusement trop fidèle de la situation économique, sociale et morale du monde où nous vivons à l'heure présente ?

Plongée dans le brouillard épais que constitue la crise actuelle, la société moderne l'est bien à tel point qu'elle ne sait plus discerner son chemin et que de savants économistes même, après avoir préconisé telles ou telles mesures pour remédier aux maux dont souffre l'humanité et reconnu ensuite leur insuffisance ou leur inefficacité, avouent in-

génument qu'ils n'y comprennent plus rien !

Nous ne pouvons avoir la prétention d'y voir nous-mêmes plus clair et de vouloir à notre tour conseiller un remède. Mais nous avons personnellement une attitude à prendre dans les conjonctures que nous traversons. Sera-ce celle de ces gens qui, prenant prétexte du déséquilibre économique (et même sans cela), s'en vont prêchant la haine, la lutte des classes, le bouleversement général et la révolution ? — Non point, car nous savons que ni la haine, ni la violence ne peuvent engendrer l'ordre, la justice et la paix.

Ou bien nous laisserons-nous entraîner par la vague de défaitisme qui déferle autour de nous et fait croire à beaucoup que tout va sombrer, qu'il est inutile de lutter, qu'il faut en attendant profiter de jouir pendant que l'on peut, qu'il n'y a plus de raison de se soucier, par exemple, de payer ce que l'on doit du moment qu'il y en a tant qui ne le font plus et qu'il est encore plus naïf ou qu'il s'agit moins encore de s'occuper de prévoyance et de songer à faire des économies pour l'avenir, la collectivité ou l'Etat-Providence étant toujours là pour rétablir les situations compromises, pour recueillir les malchanceux ou pour prendre soin de ceux qui n'auront pas su ou pas pu se tirer eux-mêmes d'affaire ? Nous ne saurions non plus adopter cette attitude-là.

Ou bien enfin, songeant avant tout à nous-mêmes et à nos proches, cherchons-nous à sauvegarder exclusivement nos intérêts personnels ou particuliers sans nous préoccuper de savoir si nous ne risquons pas peut-être de léser ceux d'autrui et nous cantonnerons-nous dans un égoïsme forcé, nous refusant à tout sacrifice quelconque en faveur de la collectivité ?

Il n'est pas au pouvoir de l'homme perdu dans le brouillard de dissiper la brume qui l'enveloppe, ni même de la détourner de son chemin, mais il doit savoir que, bien qu'elle lui cache momentanément le soleil, celui-ci n'en sub-

siste pas moins et fait resplendir sa lumière au dessus des nuées qui le lui voilent. Pour échapper aux dangers qui le menacent, cet homme doit s'efforcer de garder son sang-froid et son bon sens, se prémunir contre toute aberration d'esprit et tout égarement. Il lui faut s'armer de prudence, renoncer peut-être à poursuivre sa course, consentir à retourner sur ses pas, si cela lui est possible ou, sinon, à rester à l'endroit où il se trouve, si pénible que cela lui puisse être. Il cherchera, en un mot, à s'adapter à sa situation périlleuse en attendant de pouvoir en sortir, mais on peut dire que son salut dépendra en grande partie de l'attitude qu'il aura adoptée.

Nous croyons pouvoir dire de même que l'issue de la crise actuelle dépend beaucoup pour les peuples comme pour les individus, de l'attitude qu'ils auront prise au cours de son développement.

Si, comme l'homme dans le brouillard, nous sommes impuissants en face des événements qui se déroulent autour de nous et nous enveloppent momentanément de ténèbres, il nous est cependant précieux de penser que la lumière n'existe pas moins pour nous aussi et que nous la verrons de nouveau briller d'un plus vif éclat lorsque l'obscurité présente se sera dissipée, si nous avons su prendre l'attitude qui convient.

Nous avons dit qu'une adaptation est nécessaire. Qu'on le veuille ou non, il faudra qu'elle se fasse. La force des choses l'imposera tôt ou tard et cela d'autant plus rudement, peut-être, qu'on aura voulu l'empêcher ou la retarder plus longtemps. On ne peut pas plus changer le cours des lois économiques ou sociales que celui des lois physiques et naturelles. On peut les enfreindre sciemment ou inconsciemment, mais on ne peut le faire impunément. C'est pour avoir trop méconnu et violé les règles de l'économie sociale que l'on a provoqué la rupture de l'équilibre économique et que l'on se débat maintenant dans la crise qui en est issue.

Il s'ensuit, d'abord, que ce n'est pas par des mesures allant à l'encontre des lois économiques que l'on parviendra à rétablir une situation normale, mais que ce sera, au contraire, en s'y conformant et en s'y soumettant de bon gré.

Comme le voyageur dans le brouillard, gardons notre sang-froid et notre bon sens, ne croyons pas que, parce que le monde est en effervescence, tout chancelle, tout va sombrer et qu'il n'y a rien de stable ici-bas. Certes notre époque est une période de transformation ; il y a des réformes à réaliser, des abus à faire disparaître, des changements à opérer, une évolution à poursuivre ; cela nécessitera des sacrifices et des renoncements pour beaucoup, mais il faut que cela s'accomplisse dans l'ordre, dans le consentement mutuel, dans un esprit de solidarité, de fraternité et d'amour.

Un monde nouveau ne peut pas surgir du néant ; il ne peut s'édifier qu'avec des éléments existant avant lui et sur un fondement solide et sûr, et cette base nécessaire, ce sont les principes immuables de l'évangile éternel qui doivent la constituer. Les hommes ont beau croire pouvoir s'en passer et vouloir s'organiser en dehors de ces principes pour assurer à tous et à chacun une existence matérielle garantie contre tous vices et toutes vicissitudes, la lumière qui s'est allumée sur la terre il y a plus de 1900 ans ne leur en est pas moins nécessaire, parce que la lumière n'est rien en elle-même si elle n'est allumée par la vie spirituelle qui seule donne à l'existence sa réelle valeur. Si cette lumière est parfois comme voilée par les nuées qui se dégagent des turpitudes des humains, elle n'en subsiste pas moins et nous sommes assurés qu'elle ne s'éteindra point.

Voilà ce qui nous permet non seulement d'espérer en des jours meilleurs, mais encore d'aller au devant de l'avenir avec confiance et de continuer à poursuivre chacun notre modeste tâche au milieu des difficultés de l'heure présente.

Ces considérations ne font que rappeler les principes mêmes sur lesquels nos associations de crédit et d'épargne sont fondées, c'est pourquoi nous ne croyons pas qu'elles soient déplacées ici.

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen vaudoises, 1933).

L'esprit est une arme dont on doit se servir pour se défendre et non pour attaquer.

Economie du crédit et ses assises morales

Le crédit ! C'est un acte de foi, de confiance d'une personne ou d'une multitude en ceux à qui elle a confié ses destinées économiques ou ses disponibilités financières. Et c'est ce qui fait la grandeur, mais aussi l'extrême sensibilité, la fragilité de cette organisation moderne du crédit dont le capitalisme est si fier, de ces miracles du crédit dont on nous parle volontiers comme relevant du plus prodigieux mécanisme. Aux temps primitifs du système bancaire, quand chaque établissement ne desservait qu'une clientèle restreinte, le banquier devait conserver une encaisse considérable, presque égale aux dépôts. C'est lui qui était payé pour garder les espèces de ses clients. Les rôles sont aujourd'hui renversés. De gardien, le banquier est devenu surtout distributeur avisé de capitaux. C'est lui qui paie pour user des dépôts de ses clients. Il lui suffit de conserver, par devers lui, une encaisse métallique relativement faible ; la plus grande partie des dépôts, il les remet à crédit, les fait fructifier ; la proportion de l'encaisse aux dépôts peut être d'autant plus faible que le nombre des déposants est plus grand. Nous ne parlons pas de la pratique actuelle des grandes banques qui possèdent des « avoir gelés » comme il y a des crédits gelés. Ces avoirs considérables sont confiés à la banque pour leur simple garde et ne reçoivent aucun intérêt ; c'est la crise de confiance. Mais en temps normal, il n'en est pas ainsi. Les dépôts confiés à la Banque sont aussitôt prêtés ; en grande partie du moins. Plus les déposants sont nombreux, plus l'encaisse peut être diminuée. Tout repose donc sur la **loi des grands nombres**, en vertu de laquelle il est raisonnable de présumer que les déposants n'étant amenés à retirer leurs dépôts que pour des raisons individuelles et non générales, la somme des dépôts et celle de l'encaisse demeureront, malgré leur disproportion en parfait équilibre.

Mais renversons l'hypothèse. Qu'un sentiment d'inquiétude, de méfiance, de crainte de guerre, de révolution, s'empare, à un moment donné de la plupart des déposants. Alors, la loi des grands nombres ne joue plus ; ou plutôt elle joue en sens contraire et vient rompre l'équilibre du système bancaire qui repose moins sur l'abondance de l'encaisse que sur la confiance des foules.

Or, la confiance des foules est une sorte de sensitive qui s'ouvre et se ferme sous l'action des courants atmos-

phériques. Ne touchez pas le mimosa sous peine de voir ses feuilles se recourber. Ce qui épanouit la confiance, comme la sensitive, c'est une prudence politique et une moralité sévère. Ce qui la ferme, au contraire, c'est le déclin de la force et de la prudence, c'est l'injustice sous toutes les formes où impunément, elle prélève le bien des autres. Ne l'oublions jamais !

Tant vaut la moralité publique et privée, tant vaut le crédit, tant valent ses miracles. Le temps des grandes immoralités financières est aussi le temps des ruines pour un grand nombre, en vertu d'une loi d'immanente justice. Et comme il arrive chaque fois qu'un fléau se déchaîne sur une collectivité, quelques innocents pâtissent à côté de beaucoup de coupables.

S'il est vrai que dans l'organisation financière actuelle du monde et, par conséquent, dans l'organisation économique, tout est crédit, on peut ajouter que tout est confiance dans la validité des contrats et des conventions qui lient les hommes et les peuples, tout est confiance dans le respect des règles de droit, des principes moraux qui gouvernent les rapports des hommes. (Emile Mireau, « Les miracles du crédit »).

Si tout est crédit, tout est confiance ; si tout est confiance, tout est morale ; « les composantes idéales et intellectuelles de l'évolution économiques » apparaissent ainsi comme infiniment « plus agissantes que les éléments matériels et inertes » (Ibid.)

Les banquiers, comme les organes administratifs de nos mutualités ne sont plus les gardiens de quelques coffres de sécurité. Leur rôle est de faire jouer à la cause instrumentale de toute activité productive, au capital, le maximum d'effet utile pour la collectivité.

C'est à eux qu'appartient le rôle combien noble de modérer l'activité économique, lorsque celle-ci se lance avec témérité ; de l'exciter et de l'entretenir quand elle est portée à ralentir plus qu'il ne faut son allure. Les comités de nos institutions autant que les banquiers sont de véritables fonctionnaires du bien commun, ils ont de lourdes responsabilités. C'est à eux qu'est dévolue la fonction de rendre bienfaisante l'expansion du crédit en l'orientant vers des emplois productifs ; à eux encore de modérer cette expansion, quand les circonstances le commandent : leur mission sociale est de créer, de défendre la discipline du crédit. Quelle intégrité morale, comparable seulement à celle des fonctionnaires de la justice, investis d'une haute magistrature, implique une mission si déli-

cate ! Combien dans nos mutualités de crédit, le succès dépend avant tout de l'intégrité morale du caissier et des membres des Comités, mais surtout avant tout du Caissier !

Ainsi, dans une économie où tout repose sur le crédit, sur la confiance publique, sur la conscience des agents qui distribuent cette force mystérieuse, la morale reconnaît leur puissance, mais proclame d'autant plus haut leur responsabilité.

V. R.

Les Caisses de Crédit Mutuel en terre genevoise

C'est la première fois, il me semble que notre fédération demande l'hospitalité à notre cher « Messenger Raiffeisen ». Je ne veux pas faire un long compte-rendu, mais dire quels furent nos débuts et nos progrès.

Genève n'est pas un canton essentiellement agricole, c'est une grande ville avec un petit cadre de campagne. Il semble donc au premier abord que cette situation devrait donner à nos paysans la facilité d'écouler rapidement et d'une façon rémunératrice les produits de la terre. La chose est en réalité plus compliquée. Une grande concurrence est faite par les producteurs de la fameuse zone franche. Grâce au change français, ces produits se vendent à bas prix. En plus, une forte dette pèse encore sur notre agriculture genevoise, surtout sur la rive gauche de notre canton où la manne officielle n'est jamais bien arrivée. Ces populations ont du lutter seules. La terre elle-même n'est pas très féconde et il faut travailler dur pour la faire produire. Le climat devient instable et la vigne en particulier souffre beaucoup.

Les institutions officielles comme le Cercle des Agriculteurs ou Les Laiteries Réunies ont contribué et contribuent encore à faire du bien, mais d'une façon générale la profession agricole n'est pas organisée et c'est peut-être une des causes des plus sérieuses difficultés.

Cet état de chose fait comprendre qu'il nous vint à l'idée de fonder des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen). La chose ne fut pourtant pas si aisée. Le paysan genevois a de grandes qualités mais il est individualiste et routinier. Il se méfie de ce qui est nouveau et n'entre dans une organisation que si elle a fait ses preuves. En ce qui concerne la circulation de l'argent, la proximité de la ville permet d'avoir recours facilement aux banques et surtout à une institution officielle : La Caisse hypothécaire, qui a donné à nos paysans des con-

ditions de prêts favorables. Nous étions persuadés et nous le sommes plus que jamais que toutes ces institutions ne peuvent pas sortir l'agriculteur de ses dettes, mais il était difficile de le faire comprendre. Il fallait porter la question sur un autre terrain. Tout d'abord au point de vue chrétien. Les Caisses Raiffeisen sont d'essence chrétienne et surnaturelle. Le but de Raiffeisen était de diriger les affaires matérielles à la lumière de la vie chrétienne. Nos paysans chrétiens comprirent ce langage, c'était le premier pas.

Une des grandes causes de notre crise actuelle provient de la désorganisation de nos professions et de la mise sous tutelle de la profession par la finance. La restauration de la corporation et surtout de ses libertés et de son indépendance est une nécessité pour le redressement économique. La Caisse de Crédit Mutuel vient précisément fournir le moyen de donner à la profession sa vraie liberté en supprimant un intermédiaire. Elle permet au paysan de gérer lui-même sa fortune. Elle sert donc la profession pour que la profession serve la vie. Ce langage fut aussi compris.

Aussi avec cette formule nos caisses se fondent. En 1924, Avusy entre la première dans l'Union Suisse, en 1926, Compesières, Choulex, Meinier. En 1927 Bernex, en 1928 Collex-Bossy, en 1929 Collonge, Confignon, Grand-Saconnex. En 1929 dix caisses fonctionnent. C'est le succès assuré. Le monde agricole accorde désormais une grosse attention au mouvement. Après une assez longue discussion, le gouvernement genevois place des fonds dans les Caisses existantes. La Rive Droite à son tour suit le mouvement et Dardagny organise sa Caisse de Crédit.

Le 1er Décembre 1928, les caisses fondées forment la fédération genevoise. En 1929 le comité de la fédération se réunit deux fois, en 1930 quatre fois, en 1931 deux fois, deux fois également en 1932 et déjà une fois en 1933. Il serait trop long de donner le compte-rendu des sujets traités. Tout ce qui peut intéresser le mouvement est étudié sérieusement : Propagande, travail des Caissiers, etc.

L'an prochain sera le dixième anniversaire de la fondation de la première Caisse à Avusy. Sans bruit mais avec persévérance, nous avons continué notre avance. Presque toutes nos caisses ont été fondées dans des communes relativement pauvres et c'est pourquoi le chiffre d'affaires ne peut pas atteindre immédiatement un niveau élevé. Petit

à petit elles feront leur travail. Nous désirons vivement voir le jour où, dans le sens chrétien et professionnel, tous nos concitoyens de notre petite campagne genevoise entreront dans le faisceau de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel pour le grand bien de notre agriculture.

M. B.

L'hypothèque doit être considérée comme la garantie fondamentale normale du crédit rural

Dans le but d'éviter des frais à leurs débiteurs, certaines de nos Caisses renoncent parfois à s'assurer des garanties hypothécaires pour les prêts qu'elles effectuent, ceci même lorsqu'il s'agit de sommes très importantes. Elles se contentent alors, dans ces cas, du simple cautionnement, alors que le chapitre du débiteur au Registre Foncier permettrait fort bien l'institution d'excellentes hypothèques complémentaires.

Certaines Caisses poussent encore plus loin l'imprévoyance dont elles font preuve, en tolérant, sous le prétexte qu'il s'agit d'un soi-disant « bon débiteur » qui n'a ses immeubles que peu grevés, qu'il n'effectue des amortissements que quand bon lui semble, ce qui dans la plus grande partie des cas est synonyme de : rien amortir du tout.

Heureusement que souvent les cautions exigent alors ce que la Caisse aurait dû demander spontanément. Certains comités se sont vu donner ainsi des leçons dont ils n'ont malheureusement pas toujours fait leur profit.

Il suffit aujourd'hui de regarder à droite et à gauche pour se rendre compte des conséquences que peut entraîner une semblable politique lors de l'octroi et de la surveillance des prêts. La crise actuelle met ces conséquences néfastes particulièrement en évidence.

Cette politique n'est pas saine parce qu'elle facilite le surendettement, parce qu'elle néglige les intérêts des cautions et parce qu'elle entraîne enfin des risques pour les Caisses. En portant aussi insuffisamment d'attention à la question de l'amortissement, ces Caisses ne remplissent également pas ce rôle éducatif qu'elles doivent constamment exercer. L'amortissement systématique des dettes n'est-il pas en effet le moyen le plus efficace dont dispose un établissement de crédit pour imposer à ses débiteurs, souvent malgré eux, une amélioration constante de leur situation et une décharge des engagements des cautions ? Si nos Caisses avaient toutes fait un bon usage de ce stimu-

lant durant les bonnes années qu'a traversées l'agriculture, beaucoup de situations seraient moins critiques aujourd'hui.

Cette politique lors de l'octroi des prêts facilite le surendettement et est dangereuse pour la caisse et les cautions. Qu'arrive-t-il en effet fréquemment ? Ce soi-disant bon débiteur que l'on veut ménager et auquel on croit ainsi rendre service en lui accordant des prêts de plusieurs milliers de francs sur simple cautionnement, fait souvent un emploi peu rationnel du crédit si facilement obtenu. Au bout d'un certain temps, il a de nouveau besoin d'argent. Il éprouve alors une certaine gêne à présenter une nouvelle requête à la Caisse locale ; le comité qui lui accorde une marque si évidente de confiance ne doit pas être mis en éveil. Le bonhomme préfère s'adresser alors à une banque. En se renseignant au Registre Foncier, cette banque constate que les immeubles du requérant ne sont que fort peu grevés, et pleine de prévenance à l'égard de ce nouveau client, lui accorde encore quelques milliers de francs sur simple hypothèque sans réclamer même des cautions. Pourquoi ne ferait-elle pas cette avance ; elle ne court aucun risque !

Mais notre homme est maintenant pris dans l'engrenage. Ses charges d'intérêts augmentent. La facilité d'obtenir du crédit l'a incité peut-être à une vie moins simple et moins sobre. Le besoin d'argent ne tarde pas à se faire de nouveau sentir. Toujours pour conserver cette façade de prestige vis-à-vis de la Caisse et de la Banque sa deuxième créancière, il s'adresse à un troisième établissement de crédit. Obtenir de celui-ci de nouveaux capitaux ne sera encore pas difficile. De nouveau, le premier souci de la banque sera de se renseigner au Registre Foncier. Comme les charges hypothécaires atteignent déjà les deux tiers de la valeur vénale du domaine, la Banque lui consentira un nouveau prêt avec hypothèque, en exigeant alors deux cautions complémentaires. A noter que la Banque tient ici encore à s'assurer tout d'abord l'hypothèque. Quant aux cautions, le débiteur n'aura certes pas de peine à les trouver. En puisant à plusieurs sources de crédit, il est parvenu à maintenir tant bien que mal son prestige financier dans le village. Du reste, les cautions ne risqueront pas grand chose puisque l'hypothèque complémentaire constitue pour elles une garantie évidente et puisqu'elles savent que la Banque exigera des amortissements et veillera

à la paiement ponctuel de ces derniers.

Puis vient la seconde étape.

Les charges auxquelles le débiteur doit faire face maintenant sont de telle importance que l'argent frais obtenu est vite absorbé. Il a de plus en plus de peine à répondre à ses engagements. L'endettement sous toutes ses formes va en s'accroissant. Le crédit dont jouissait le débiteur dans le village s'écroule petit à petit. Les créanciers deviennent de plus en plus pressants. Pour se maintenir désespérément à la surface, le débiteur implore de nouveau la Caisse locale qui s'est montrée si débonnaire à son égard au début. Mais tout nouveau prêt lui est refusé. Il est au bout du rouleau. C'est la débâcle. Lorsque s'ouvre alors la faillite, chacun est surpris de trouver au nombre des créanciers, une quantité d'établissements de crédit différents. Mais, chose intéressante, la plupart des banques ne sont entrées en jeu qu'après la Caisse locale. Néanmoins, toutes sont pourvues de garanties effectives (hypothèque et nantissement) et peuvent voir venir ainsi la liquidation sans grands soucis.

La Caisse locale est alors le dindon de la farce. D'autres créanciers disposent des garanties qu'elle aurait dû, comme créancière initiale, s'assurer elle-même, si ce n'est pour sa décharge personnelle, du moins pour celle des cautions, qui sont souvent des bons et loyaux sociétaires. Il ne reste plus à la Caisse qu'à s'adresser aux cautions, et les cas ne sont pas rares où elle doit essuyer des pertes. Ce sont en tous cas des difficultés sans nombre pour elle. Les reproches pleuvent à l'égard des dirigeants. La confiance et le prestige de la Caisse en souffrent. Comme le corbeau de la fable, le comité jure alors, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus.

Nous avons vu parfois aussi que les Comités, pour éviter les frais de constitution d'une hypothèque, s'étaient contentés d'exiger du débiteur une déclaration verbale ou écrite, comme quoi il s'engageait à ne pas contracter d'autres emprunts hypothécaires au dehors sans l'assentiment de la Caisse. Il va sans dire qu'une semblable promesse, sans inscription au Registre Foncier, n'a aucune valeur pratique. Au contraire, elle constitue même un danger, car les cautions peuvent alors s'en prévaloir, et contester éventuellement la validité de leur engagement.

La leçon de chose qui se dégage de ces faits qui tendent à se multiplier

particulièrement en ces temps de crise, est que les Comités doivent plus que jamais agir avec circonspection, et ne distribuer le crédit qu'à bon escient, en s'assurant absolument toutes les garanties utiles. Même pour les prêts qui n'ascendent que quelque mille francs, ils feront bien de demander au requérant une copie cadastrale de ses immeubles avec la désignation exacte des charges. Si une avance s'avère encore dans l'intérêt bien entendu du requérant, la Caisse s'assurera la garantie hypothécaire fondamentale avec en plus, naturellement, les garanties complémentaires (nantissement, cautionnement) qui pourraient être nécessaires.

Renoncer à l'hypothèque uniquement pour éviter des frais au débiteur est une économie mal placée qui peut devenir funeste parfois. Au reste, l'hypothèque peut être établie de telle façon, (par exemple sous la forme d'une cédule ou obligation hypothécaire) que le débiteur puisse la conserver constamment, même après remboursement du prêt initial, et s'en servir à nouveau, sans aucun frais, comme moyen de crédit.

Etant donné d'autre part que la plupart des Caisses font avec raison une différence de taux de $\frac{1}{4}\%$ entre les prêts garantis par simple cautionnement et ceux consolidés par hypothèques, la plus-value de taux dont bénéficient ces derniers débiteurs constitue à la longue une large compensation des frais que leur aura occasionné l'instrumentation de l'hypothèque.

S'il est du devoir des Caisses Raiffeisen de faciliter le plus possible leurs sociétaires, elles ne sauraient cependant se départir dans ce seul but, de la prudence et de la prévoyance utiles, et faire des concessions capables de porter atteinte à la sécurité de la Caisse ou susceptibles de nuire aux intérêts des cautions.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1932

L'activité des Caisses locales jugées d'après la statistique au 31 décembre 1932

A l'image de notre pays, le mouvement Raiffeiseniste suisse s'inspire des belles idées fédéralistes et démocratiques. Régies par des statuts identiques et groupées en une association nationale forte où elles s'étaient les unes les autres pour la défense de leurs intérêts communs et pour le maintien de leur absolue indépendance, les Caisses

conservernt néanmoins leurs particularités et leurs cachets d'originalité locale. Bien qu'absolument autonomes, les Caisses Raiffeisen forment ainsi néanmoins un tout compact. Malgré les différences de race, les diversités de langue, de religion et de conception politique, les Raiffeisenistes de l'est et de l'ouest, du sud et du nord, sont tout naturellement étroitement unis parce qu'ils poursuivent tous le même idéal de Raiffeisen, parce qu'ils ont des aspirations semblables et une même volonté réalisatrice.

Avec ses nombreux chiffres, la **statistique** présente, année après année, l'évolution et le développement du mouvement. Les progrès réalisés en 1932 sont particulièrement bien illustrés par le tableau suivant qui met en relief les principaux chiffres des derniers exercices :

	1932	1931	Augmentation en 1932
Nombre de Caisses	571	541	30
Nombre de sociétaires	51,386	43,318	3,068
Nombre de carnets d'épargne	152,853	142,540	10,313
Roulement	Fr. 639,553,610.51	Fr. 639,500,794.52	Fr. 52,815.99
Somme du bilan	» 324,607,466.17	» 297,792,491.07	» 26,814,975.10
Dépôts d'épargne	» 159,143,181.36	» 144,415,281.39	» 14,727,899.97
Réserves	» 9,324,461.60	» 8,459,182.16	» 865,279.44

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

En abandonnant l'étalon-or, en avril dernier, les Etats-Unis d'Amérique ont mis de nouveau le marché de l'argent en effervescence. Le désarroi général qui en est résulté a été accentué encore, ces derniers temps, par le fiasco de la conférence économique de Londres et en particulier par l'impossibilité dans laquelle ont été les délégués de trouver un terrain d'entente au sujet du problème monétaire et la stabilisation.

L'insécurité va en s'accroissant toujours. Les nations se retranchent dans un nationalisme économique et politique toujours plus étroit. Au lieu de s'ouvrir à la circulation internationale, les frontières se ferment davantage. Il est naturel que la confiance ne peut renaître dans le monde tant que les relations entre les nations continuent à s'effectuer dans une atmosphère saturée d'égoïsme et de mauvaise foi. Cette morale opportuniste qu'affichent les gouvernements contamine de plus en plus les individus eux-mêmes. La restauration économique du monde dépend peut-être bien moins aujourd'hui de la solution directe des purs problèmes financiers et commerciaux que d'une réforme des principes qui régissent les relations entre les nations et entre les individus. Si, au lieu de se complaire dans

On peut constater avec satisfaction des progrès sur toute la ligne. Malgré la crise, le développement se poursuit. Pour celui qui connaît bien les circonstances particulières, ces progrès constituent une manifestation éclatante de la confiance croissant dans nos Caisses rurales d'épargne et de crédit. Comme des plantes robustes, les Caisses Raiffeisen plongent de profondes racines dans les classes agricoles et moyennes du pays. Elles s'épanouissent et portent des fruits de plus en plus abondants. Ces fruits, ces résultats sont particulièrement bienfaisants parce qu'ils sont non seulement de substance matérielle mais encore de substance morale et sociale et qu'ils donnent à la classe moyenne rurale la confiance en soi qui lui permettra d'aller de l'avant par ses propres forces et par ses propres moyens.

(A suivre).

les intrigues et les compromis diplomatiques, les délégués aux conférences internationales, faisaient preuve de sincérité, de franchise et de solidarité, nous sommes persuadés que la confiance pourrait renaître dans le monde et que des résultats tangibles pourraient être réalisés plus aisément.

Les fluctuations sur le marché mondial ont naturellement exercé leur répercussion aussi sur le marché suisse de l'argent. Ce dernier a été aussi impressionné par certains facteurs touchant à la politique intérieure. La situation de notre monnaie reste saine. Ensuite de retraits de fonds de l'étranger, les disponibilités à la Banque nationale Suisse ont la tendance de diminuer actuellement presque aussi rapidement qu'elles se sont accumulées en 1931 lors du déclenchement de la crise financière internationale. Les réserves d'or de notre banque nationale qui étaient de 2533 millions au 15 avril n'étaient plus que de 1822 millions au 22 juillet dernier. Parallèlement les dépôts en comptes de virement ont diminué aussi de 1078 millions à 542 millions.

La couverture des billets en circulation et des dépôts à vue n'a proportionnellement guère subi de modification et était encore de 94.5 % en juillet dernier.

Comme les disponibilités se faisaient moins abondantes sur le marché suisse

ensuite des retraits de fonds effectués par l'étranger ensuite des mesures promulguées par les Gouvernements respectifs pour le rapatriement des capitaux, il en est résulté une certaine reprise des taux créanciers. Ensuite de certaines réalisations en bourse, le cours des titres de la Confédération, des cantons et des communes a baissé dans une mesure telle que le rendement des fonds publics de premier choix a passé en peu de jours de 3 ½ - 3,75 % à 4 - 4 ¼ %. C'est à ce moment que les grandes banques qui, il y a peu de temps encore, faisaient grise mine pour accepter les dépôts à 3 - 3 ½ %, commencèrent une propagande intensive pour obtenir de nouveaux dépôts en offrant 4 % pour les obligations. D'autres banques s'efforcèrent aussi longtemps que possible de considérer avec réserve ces fluctuations sur le marché financier suisse afin de ne pas provoquer des perturbations immédiates sur les taux et maintenir ces derniers aussi bas que possible en égard aux besoins de l'agriculture à l'heure présente. Mais ensuite de la propagande des grandes banques, les autres établissements de crédit se voyent de plus en plus dans la nécessité d'emboîter aussi le pas et de bonifier aussi des taux plus élevés à leurs déposants. Lors d'une conférence qui a eu lieu à Berne, et sur la demande pressante du Conseil Fédéral, les grandes banques se sont toutefois engagées à ne pas dépasser pour l'instant le 4 % pendant que les banques cantonales ont consenti également à ne pas aller plus loin que 3,75 %. La conséquence naturelle de la nouvelle constellation des taux est naturellement de paralyser temporairement la baisse des taux appliqués aux débiteurs.

De leur côté, les Caisses Raiffeisen ne peuvent faire autrement aujourd'hui que d'adapter le taux de leurs obligations aux nouvelles conditions du marché de l'argent. Néanmoins, il est indiqué de ne pas dépasser 3 ¼ - 4 % pour les nouveaux placements et les conversions d'anciens titres. On visera aussi à effectuer les placements pour un terme aussi long que possible (4 à 5 ans). Etant données les garanties de premier choix qu'offrent les Caisses Raiffeisen, on peut certainement attendre aujourd'hui du public rural qu'il accorde la préférence à nos organisations agricoles d'épargne et de crédit lors du placement de ses disponibilités. Les taux de l'épargne et des comptes courants ne subissent pas de modification pour l'instant. En ce qui concerne les taux débiteurs, il convient aussi d'adapter pour l'instant une politique réservée.

Pour s'adapter également à la situation actuelle, la Caisse Centrale de l'Union a majoré de ¼% à partir du 30 juin, le taux bonifié aux Caisses créancières pour le compte courant ordinaire. Quant aux conditions faites aux Caisses débitrices, elles n'ont pas été modifiées pour l'instant.

D'une manière générale les conjonctures actuelles de la vie économique restent telles que les Caisses Raiffeisen doivent apporter toujours plus de prudence et d'attention non seulement dans la distribution de nouveaux crédits, mais encore dans la surveillance de l'exploitation rationnelle des anciens prêts.

Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Assemblée des délégués à Cœuve
le 11 juin 1933

Minutieusement préparée par le Comité de la Fédération et par la Section de Cœuve, l'assemblée générale du 11 juin a connu un franc succès.

Les 28 sections affiliées à la Fédération étaient représentées par 70 délégués. Ils furent cordialement accueillis dans la vaste salle de l'auberge du Château, ancienne résidence d'été des Princes Evêques de Bâle.

Après deux productions de la fanfare de Cœuve — délicate attention qui a réjoui les délégués — le président de la Fédération et directeur de la maison d'éducation de Loveresse, M. Léon Membrez, souhaite la bienvenue à tous les participants, en particulier à M. le Dr Jobin, vétérinaire au Locle, à M. Bücheler, reviseur et délégué de l'Union Suisse, à M. Ribeaud, maire de Cœuve. Il est heureux de voir les délégués accourus nombreux dans la riante Ajoie pour y resserrer les liens qui nous unissent.

A son tour, M. l'abbé Quenet, curé de Cœuve et président du Conseil de Surveillance de la Caisse locale dit à l'assemblée dans une allocution pleine d'humour, le plaisir de toute la population de Cœuve de recevoir ceux qu'à juste titre on peut appeler « les hommes de la bonne finance jurassienne ». Sa péroraison recueille d'enthousiastes approbations : « Le Jurassien a de la peine à vouloir, mais ce qu'il veut, il le veut bien ! Puisse notre petit pays comprendre toujours mieux les Caisses Raiffeisen pour les vouloir toujours plus belles et plus fortes ! »

Puis M. le président présente un bref rapport — afin de laisser plus de temps aux orateurs annoncés — sur l'activité de la Fédération en 1932. Dans leur ensemble, les comptes des 28 Caisses fédérées accusent des progrès sur toute la ligne : effectif 1589 membres (augmentation 190) roulement 7,5 millions (augmentation 1 million) bilan 3,2 millions (augmentation 400.000 francs) et enfin les réserves passent de 30.000 à 40.000 francs.

De quoi demain sera-t-il fait ? il est difficile de le dire, conclut le rapporteur. Afin de ne pas avoir de déceptions, restons fidèlement attachés aux principes de Raiffeisen ; agissons toujours avec bonté, mais toujours

plus aussi avec prudence et circonspection.

On passe à l'examen des comptes dressés par M. Marquis à Mervelier. Le résultat de l'exercice écoulé est favorable ; en effet, malgré la cotisation minime de 30 centimes par membre, la fortune de la Fédération, à fin 1932, s'élève à 912,60 francs. On décide de maintenir la cotisation à 30 centimes et les sections de Courtételle et Courfaivre sont chargées de la vérification pour 1933 et les caisses de Porrentruy et de Mervelier représenteront la Fédération à la prochaine assemblée de l'U. S.

M. Nussbaumer, caissier à Alle, brosse ensuite un rapide mais pittoresque tableau de l'Assemblée annuelle de l'Union Suisse à Fribourg et se plaît à relever quelques-unes des idées émises par M. Musy (membre du Conseil fédéral) et M. Piller (ancien juge au Tribunal fédéral et actuellement membre du Conseil d'Etat fribourgeois) dans les discours lumineux que ces hauts personnages prononcèrent au cours de ces importantes assises sur lesquelles le *Messenger Raiffeisen* nous a fourni d'intéressants détails.

Mais le plat de résistance de la journée est le tractandum relatif aux conférences ; on a hâte d'y arriver.

La parole est donnée à M. le Dr Jobin, vétérinaire au Locle, fondateur de la 1re Caisse Raiffeisen neuchâteloise, à La Chaux-de-Fonds. L'objet de sa conférence est « La vérité sur l'agriculture ».

D'emblée on reconnaît l'enfant de la terre jurassienne, de cette glèbe un peu âpre qui lui est familière et qu'il aime, le médecin-vétérinaire expérimenté que son art met en relations journalières avec l'homme des champs dont il a l'âme, le chrétien sans peur qui ne poursuivra la vérité qu'à la lumière du christianisme.

La vérité sur la crise agricole, il l'examine sous toutes ses phases, en recherchant les origines et les causes pour en déduire les remèdes. Dans cette analyse il se rencontre avec les Musy, les Piller, les Savoy et il partage leurs deductions qui aboutissent à l'organisation professionnelle, au dégrèvement des charges fiscales et hypothécaires et au crédit à bon marché à la réalisation duquel les C. R. travaillent depuis 30 ans avec un noble désintéressement.

Certains apôtres préconisent comme remède à la crise le subventionnement, toujours le subventionnement, l'intervention de l'Etat. Ne voient-ils pas que ce système conduit à l'abîme, que déjà l'Etat s'effondre sous les charges écrasantes qu'il a assumées et auxquelles il ne pourra bientôt plus faire face. L'inflation ne vaut guère mieux ; l'histoire l'a prouvé pour l'Allemagne, elle le prouvera trop tôt peut-être pour l'Amérique qui n'a pas craint de s'aventurer sur les sables mouvants de ce système financier qui peut finir par un enlèvement total.

Dans son éloquence populaire M. Jobin a lancé des vérités qui malgré leur dureté apparente ont beaucoup plu ; elles ne manqueront pas de porter leurs fruits.

A cette conférence vivement applaudie fait suite une causerie de M. Bücheler, représentant de l'U. S. de St-Gall. Ce reviseur dont la compétence est hautement appréciée apporta le salut de la Centrale. Il souligna la belle avance des C. R. sur les différents mouvements qui travaillent à la réorganisation de la société et donna de judicieux conseils quant à l'administration de nos caisses qui doivent traverser la tour-

mente sans compromettre la confiance qu'elles ont acquise et qu'elles se doivent de conserver pour un plus bel avenir.

Puis on entend la voix autorisée de M. l'abbé Montavon, directeur de la Fédération et membre du Conseil de Surveillance de l'U. S. Il fit succéder aux pensées et travaux du jour, nécessairement entachés de beaucoup de matérialisme, la note spiritualiste qui s'imposait : reconnaissance à Dieu et confiance en la Providence. Il releva le cachet franchement chrétien de l'œuvre Raiffeisen, fit ressortir les points de contact qu'elle est fière d'avoir avec les enseignements de l'Eglise, autant de puissants motifs d'espérer.

M. le doyen Bourquard de Courrendlin applaudit à ces sentiments et y ajouta quelques réflexions encore dans le même ordre d'idées.

Enfin, M. le curé Fleury d'Epauvillers, invita les paysans à l'entraide mutuelle, l'opposant à l'individualisme et à l'égoïsme trop répandus dans les campagnes.

Concluons avec M. l'abbé Montavon : « De l'avis de tous, l'assemblée de Cœuve trancha beaucoup sur les précédentes. Pleinement réussie, elle fera date dans les annales du mouvement raiffeiseniste jurassien, qui fit un moment sourire et qui fait aujourd'hui réfléchir. »

E. G.

Choses et autres

Droits de timbre fédéraux

Il résulte du rapport de gestion publié par le Département fédéral des finances que les droits de timbre fédéraux qui avaient produit Fr. 72,2 millions en 1931, n'ont rapporté l'an dernier que Fr. 55,4 millions.

Le projet de redressement financier de la Confédération envisage une révision de la loi fédérale sur le timbre. Une conférence des représentants des banques et des principales organisations a eu lieu à Berne le 30 juin dernier pour l'examen de l'avant-projet. L'Union Suisse y était représentée. L'avant-projet prévoit notamment une augmentation de l'impôt sur les coupons de 2 à 3 % pour les obligations et de 3 à 5 % pour les actions. Une extension de l'impôt sur le timbre des chèques et virements envisagé tout d'abord semble devoir être abandonnée aujourd'hui.

...

La loi française interdit aux Caisses Raiffeisen le commerce de marchandises

La législation française actuelle interdit aux Caisses de crédit agricole toute autre opération que celle de nature financière : elle donne à ces Caisses le caractère d'une cellule-mère de laquelle éclosent toutes les autres organisations professionnelles, tandis qu'au contraire la loi sur les associations coopératives de 1889 donnait aux Caisses d'épargne et de prêts des attributions plus larges notamment celle du trafic des marchandises.

Les organisations raiffeisen suisses ont admis aussi le principe de ne traiter que les opérations financières. Il est en effet préférable, comme le veut la loi française, de donner à la Caisse Raif-

feisen le caractère d'une organisation de base facilitant la constitution et l'exploitation, selon les besoins, d'autres coopératives ou associations locales à buts déterminés.

L'abus du cautionnement

Au Grand conseil vaudois, M. Rubattel député, a développé une motion relative à l'abus du cautionnement. Il a constaté que beaucoup trop de misères dont souffrent les agriculteurs sont dues à des cautionnements qui se signent à la campagne d'une façon abusive. Au nombre des mesures qui pourraient être prises pour limiter le nombre des cautionnements, le motionnaire indique en particulier l'obligation de l'autorisation de la femme, dont on connaît la prudence et le savoir-faire dans nos ménages campagnards. Enfin il serait désirable qu'à l'école on enseigne à nos enfants ce qu'est le cautionnement et les dangers qu'il présente pour celui qui le signe.

La motion a été renvoyée à l'étude d'une commission spéciale.

Dans la dernière session de décembre des Chambres fédérales, M. Schirmer, conseiller national, a présenté aussi un « postulat » dans lequel il invitait le Conseil fédéral à étudier le chapitre du Code des obligations traitant du cautionnement, dans le sens d'une plus grande protection de la caution. Le « postulat » mentionne un certain nombre de points qui devraient être tout particulièrement pris en considération. Il s'agit entre autres de renseignements qui devraient être recueillis sur la situation de fortune de la caution, des cautionnements qui existent déjà, etc.

Le Département de justice et police a mis cette question à l'étude et a soumis un rapport au Conseil fédéral. Celui-ci l'examinera dans une de ses prochaines séances avant de le soumettre aux Chambres.

Tribune libre

Encore les Caisses d'épargne de construction

Demande : C'est avec le plus vif intérêt que j'ai suivi votre série d'articles commentant l'activité des Caisses d'épargne de construction.

La propagande des agents de ces organisations se faisant chaque jour plus insinuante, également dans nos milieux agricoles, il est très utile que vous renseigniez objectivement vos lecteurs, comme vous le faites, sur les aléas que présentent les méthodes employées par ces institutions qui prétendent offrir de l'argent absolument sans intérêt.

Oserais-je vous demander de publier encore, pour la documentation toujours plus étendue des Raiffeisenistes, l'originale étude ci-jointe que j'ai lue avec le plus vif intérêt dans le « Franc montagnard » à Saignelégier. L'auteur assu-

me la responsabilité de ses allégations appuyées par une démonstration rigoureusement mathématique.

Réponse : Nous consentons bien volontiers à reproduire l'étude en question sur les Caisses d'épargne de construction. Comme vous le dites, nous croyons aussi qu'elle est susceptible d'intéresser tous nos lecteurs. *La Réd.*

Voilà cette étude :

Réalités mathématiques

Au moment où une propagande habile et intense, à domicile, dans la presse ou en conférence publique, attire l'attention du public sur l'activité des Caisses d'Épargne de construction importées d'Allemagne en 1930 il m'a paru opportun d'étudier, en toute objectivité, le mécanisme et le fonctionnement de ces caisses pour aboutir, à la lumière de calculs posés sur le papier, à des conclusions sérieuses quant à la possibilité de *durée* et à l'utilité de ces établissements pour l'économie publique.

Cette étude concerne plus particulièrement la « Cobac », qui, par l'entremise de son représentant, a eu l'amabilité de nous fournir les statuts et les conditions de prêts, avec une grande abondance de renseignements verbaux.

Il ressort des statuts, que cette société ne possède pas de fonds propres, donc pas de capital-actions, ni de réserves. Ne faisant aucun bénéfice, elle ne pourra pas non plus créer des réserves à l'avenir.

Un petit capital est constitué par le versement de 50.— francs effectué par chaque sociétaire qui doit souscrire une part sociale et payer, en même temps, une finance d'entrée de 10.— francs.

Les fonds dont dispose la Société lui sont fournis par les propres sociétaires qui font une avance de 11 pour cent du montant du prêt sollicité, sans intérêt. De plus, chaque sociétaire verse, à fonds perdus, le 10 pour cent du prêt, destiné à couvrir les frais généraux pendant 17 ans que dure sa présence dans les livres de la société.

Dans les calculs qui suivent, il n'est pas tenu compte de ces 10 pour cent, puisqu'il s'agit d'un avoir dont la société ne doit disposer que pour payer les frais d'administration, salaires, location, ports, commissions aux agents, etc. Ce fonds doit, du reste, être amplement suffisant à son but.

Ce qui importe, c'est l'avance du 11 pour cent qui constitue, les 2 premières années, l'unique source alimentant la caisse qui a pu remettre à ses membres la coquette somme de 5.200.000 francs, nous dit-on.

Cette somme représente le 11 pour cent des demandes de prêts présentées à la Cobac, qui atteignent par conséquent la somme de 47.300.000 francs environ.

Pour faciliter la compréhension de l'exposé nous admettrons que toutes les demandes de prêts sont du même montant, soit 20.000 francs et que la société a fait répartition des 5.200.000.— fr., en une seule fois, vers la fin juin 1932.

Il va sans dire que cet état ne répond pas exactement à la réalité, mais il ne modifie en rien la situation dans ses grandes lignes, vu que nous ne nous écartons pas des bases fondamentales et des principes qui régissent l'activité de la Cobac.

Il est facile de comprendre l'impression formidable produite sur un public confiant en faisant passer sur l'écran les beaux bâtiments qu'il a été possible de construire ou d'acheter avec 5.200.000 fr. avancés par la Cobac, et, lorsque l'agent ajoutera que les propriétaires n'auront jamais un sou d'in-

térêt à payer, l'enthousiasme du public deviendra irrésistible pour un système si merveilleux et si avantageux.

Ces 5.200.000 francs étant fournis par les sociétaires, *sans intérêts*, il n'y a rien d'anormal que la société, à son tour, les place également *franco*, vu que les frais, 10 pour cent, soit 2.000 fr. par sociétaire, ont été payés d'avance.

Par contre, en échange du service rendu à la Société, celle-ci *promet* à ses sociétaires, de leur avancer *dans le délai de deux ans* une somme 9 fois supérieure à l'avance de 11 pour cent, soit 20.000 francs également *sans intérêts*.

Il faudra donc trouver la possibilité d'augmenter de 9 fois le nombre des clients, et ceci, tous les 2 ans, ce qui nous conduit, après quelques années, à une progression vertigineuse, absolument irréalisable dans la pratique. C'est donc bien la boule de neige, qui deviendra une immense montagne après quelques années, et qui ne peut cesser de grandir.

J'ai plutôt l'impression que les tissus de cette boule sont bien fragiles et qu'elle ne résistera pas aux obstacles rencontrés sur sa route. L'avenir nous fixera.

Il est maintenant temps de donner la parole aux chiffres.

La société a donc reçu au 30 juin 1932 sur la base de nos prévisions :

2365 demandes de prêts à Fr. 20.000	
	Fr. 47.300.000.—
qui ont produit le 11 %	
d'avance, soit	Fr. 5.203.000.—
répartis à	
260 sociétaires	Fr. 5.200.000.—
2105	

Il s'agit maintenant de servir dans 2 ans, ces 2105 membres qui ont droit à chacun 20.000 fr. ; c'est donc 42.100.000 francs qu'il faut se procurer.

Les 260 membres servis verseront 2 annuités de 1200 fr., ce qui produit 624.000 fr. De sorte qu'il est nécessaire de recruter 18.850 nouveaux sociétaires versant le 11 p. cent, soit 2200 fr. chacun ce qui fera la somme de 41.476.000 francs. Ces 42.100.000 fr. sont destinés à être versés aux 2,105 membres qui attendent depuis 2 ans.

Il faut maintenant se procurer les fonds pour les 18.850 membres qui viennent de verser le 11 pour cent et qui entendent bien ne pas patienter plus de 2 ans. A notre avis, un délai d'attente supérieur à 2 ans, enlèverait l'avantage de la combinaison.

Voici le calcul :

2365 annuités de 1200	
Fr. pendant 2 ans	Fr. 5.676.000
165.600 nouveaux membres versant chacun	
11 % soit Fr. 2200	» 364.320.000
	<u>Fr. 370.000.000</u>

à verser aux 18.500 membres ci-haut.

Il s'agit maintenant de satisfaire 165.000 membres qui attendent à raison de Fr. 20.000 chacun soit	Fr. 3.312.000.000
qui seront servis par 20.865 annuités à Fr. 1200 pendant 2 ans	Fr. 50.076.000
1.482.692 nouveaux membres versant 11% soit chacun Fr. 2200	Fr. 3.261.922.400
	<u>Fr. 3.311.998.400</u>

à verser aux 165.600 membres à raison de Fr. 20.000 chacun.

Restent à servir 1.482.692 membres à Fr. 20.000	Fr. 29.600.000.000
---	--------------------

J'arrête ici cette progression insensée, craignant d'atteindre la lune. Je crois avoir démontré, qu'en réalité, ce mystère de crédit

est particulièrement irréalisable. L'agent de la Cobac a déclaré qu'il y a 10 milliards de crédit hypothécaires en Suisse. Or, après 8 ans d'activité, sur la base de la situation existant actuellement et que personne ne peut modifier sans toucher au délai d'attente de 2 ans, il résulte que la Cobac à elle seule, aura versé 3.729.300.000 francs et que 1 million 482.692 nouveaux membres, ayant versé le 11 pour cent, attendront encore leur prêt, ensemble 29.600.000.000 francs !!!

Ces chiffres astronomiques se passent de commentaires, comparés au nombre d'habitants de la Suisse, 4 millions.

Il me paraît hors de doute qu'en raison du nombre de caisses pratiquant ce système de crédit, soit 8, les difficultés de recrutement de nouveaux membres ont déjà commencé et c'est probablement pour ce motif, qu'après avoir battu la Suisse allemande dans tous les sens, les agents ont commencé leur propagande en Suisse romande.

A mesure que les difficultés de recruter de nouveaux sociétaires augmenteront, le délai d'attente se prolongera et le mécontentement commencera et se manifestera.

La méfiance fera place à la confiance, et si la Société n'a plus d'autres ressources que les amortissements, le délai d'attente sera extrêmement long. Dès ce moment, des risques sérieux se substitueront aux profits escomptés.

Ce seront les derniers clients qui paieront les quelques avantages des premiers sociétaires, avantages qui commencent à partir de la sixième année seulement.

En résumé il est à prévoir que l'activité de ces caisses d'épargne ne pourra pas être de bien longue durée. La conclusion qui s'impose au bon sens est dès lors bien simple : *suivre le conseil de M. le conseiller d'Etat Joss : s'abstenir.*

PRET A UNE SIMPLE ASSOCIATION

Demande : Ayez l'obligeance de nous donner, dans le prochain numéro du « Messenger », la réponse aux renseignements suivants :

La société de tir de notre paroisse n'est pas inscrite au Registre du commerce, ne possède qu'un petit fond et nous demande une certaine somme pour solder les frais de construction d'un stand et d'une ciblirie. Quelles précautions devons-nous prendre pour accorder ce prêt, suffit-il d'exiger un extrait du protocole de l'assemblée générale et la signature du président et du secrétaire. Devons-nous prévoir un amortissement et lequel ?

Réponse : Vous pouvez parfaitement faire l'avance en question à la société de tir. Comme il s'agit d'une simple association, sans responsabilité illimitée des sociétaires, le prêt devra être garanti, tout comme un prêt ordinaire effectué à un sociétaire.

On procède ordinairement, en semblables cas, de la façon suivante. On fait tout d'abord signer l'**acte d'engagement** du prêt par la société, soit en son nom le président et le secrétaire. Pour obtenir ensuite la garantie statutaire nécessaire, on fait signer l'**acte de cautionnement** soit par tous les sociétaires

soit au minimum par les membres du comité si ces derniers offrent à eux-seuls une capacité financière suffisante pour garantir le montant du prêt.

On demandera aussi un **extrait du procès-verbal** de l'assemblée générale que l'on versera au dossier du prêt.

Il est important, à l'occasion de prêts semblables, de toujours convenir avec la société un **plan d'amortissement** dont la Caisse veillera à l'application stricte. On peut prévoir l'amortissement usuel annuel de 10 % du capital qui suppose la liquidation du compte dans les 10 ans.

Rapport annuel de l'Union sur l'exercice 1932

Le rapport annuel de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen sur l'exercice 1932 vient de sortir de presse.

Comme habituellement des exemplaires ont été adressés à toutes les Caisses affiliées, ainsi qu'à nos collaborateurs et à la presse.

MM. les Caissiers voudront bien faire circuler ces rapports parmi les membres des Comités de direction et de surveillance afin que tous puissent en prendre connaissance et les étudier.

Ce rapport présente l'activité déployée par la Caisse Centrale et l'Union au cours du 30^{me} exercice annuel de 1932. Il forme une brochure de 40 pages, avec un tableau statistique séparé de 15 pages.

Après avoir énoncé quelques considérations sur la situation économique et financière générale, le rapport retrace, en plusieurs chapitres distincts l'activité déployée par l'Union et par les différents services de sa Centrale (Caisse centrale, Secrétariat, Office de revision, etc., etc.) On peut prendre ensuite connaissance des rapports du Conseil de surveillance et de la Société fiduciaire. Le rapport contient aussi de nombreux tableaux statistiques illustrant le développement et la situation actuelle des Caisses Raiffeisen suisses et de leur Centrale, ainsi qu'un appendice statistique et un commentaire des bilans au 31 décembre 1932 des 571 Caisses affiliées.

Communications du Bureau de l'Union

LEGITIMATION DES REVISEURS

Nous informons les Caisses affiliées que les fonctionnaires de l'Union autorisés à exercer les fonctions de reviseur des Caisses affiliées sont munis d'une carte de légitimation, signée du directeur et du secrétaire de l'Union,

et portant la photographie et la signature personnelle du titulaire.

MM. les Caissiers doivent en conséquence demander de chaque personne qui se présente comme reviseur, comme justification de son identité, la production de la dite carte de légitimation.

**

POUR L'INSTRUMENTATION DES TITRES HYPOTHECAIRES

Pour préciser l'établissement des créances hypothécaires, pour faciliter le contrôle et pour assurer en même temps des garanties aussi étendues que possible aux Caisses de Crédit locales, l'Union vient d'établir une formule d'acte, dont nous recommandons particulièrement l'usage aux Caisses.

Il s'agit du formulaire No 112 « Obligation hypothécaire » que l'on peut se procurer au service des fournitures de l'Union.

Ces nouveaux formulaires sont destinés à être utilisés par les Notaires pour l'établissement de la grosse des actes hypothécaires qu'ils instrumentent en faveur des Caisses Raiffeisen.

Avant l'instrumentation d'un acte hypothécaire, le caissier devra donc dorénavant remettre le formulaire utile au notaire stipulateur et l'inviter à en faire usage.

A cette occasion nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire intervenir les cautions dans le titre hypothécaire lui-même, mais d'exiger toujours le **cautionnement séparé**, par acte sous seing privé. On utilisera dans ce but le formulaire No 43 du catalogue.

Il est bien entendu toutefois que dans les cantons où la chose ne présente pas de difficultés (Vaud, Berne, etc.) les Caisses continueront de demander à leurs notaires d'adopter la forme de la « cédula hypothécaire » plutôt que celle de l'hypothèque ordinaire. La formule ci-dessus servira alors, dans ce cas, à donner aux préposés au Registre foncier et aux notaires les conditions essentielles qu'ils doivent stipuler dans l'acte.

**

Mesures juridiques pour la protection des agriculteurs dans la gène

Les Caisses affiliées peuvent se procurer auprès du Service des fournitures de l'Union, le texte de l'arrêté fédéral instituant des mesures temporaires pour la protection des agriculteurs dans la gène. Prix : 50 cts l'exemplaire.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Lausanne. — Imprimerie A. Bovard-Giddey